



CONCOURS PHOTOS 2020 OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LONGWY « Le tourisme vert au Pays de Longwy »

L'Office du Tourisme du Pays de Longwy, dont le siège social est rue de la Manutention, Porte de France, BP 25-31 54400 Longwy propose un concours photos, intitulé « **Le tourisme vert au Pays de Longwy** ».

Qui peut participer?

Ce concours est ouvert à tout photographe amateur, à l'exception des membres du conseil d'administration et du personnel de l'Office du Tourisme du Pays de Longwy, des personnes participant à sa mise en œuvre et aux membres du jury.

Sujet du concours.

Le tourisme vert ou tourisme à la campagne, sujet au combien d'actualité, est le motif du concours photos 2020. Il est demandé aux candidats de mettre en exergue les beautés des paysages qu'offrent le Pays de Longwy, forêts, plaines, rivières, ruisseaux, plans d'eau, routes et sentiers sans oublier d'inclure, si cela avantage l'image, les édifices et/ou les scènes qui s'y déroulent.

Données techniques.

Les candidats présenteront au maximum 3 clichés répondant au titre du présent concours, pris sur le territoire des communes adhérentes à l'Office de Tourisme du Pays de Longwy » (Voir la liste en fin de ce document.)

Les photos, tirées sur papier brillant, **comportant un liseré blanc**, au format A 4 ou 20 x 30 cm, devront être légendées au dos. Figurent, le nom, le prénom, l'adresse de l'auteur et un n° de téléphone ou une adresse e-mail où l'auteur peut être joint.

Une légende inclura **le titre** de l'œuvre et **le lieu** de prise de vue.

Dépôt des œuvres.

Les photos soigneusement emballées, sans dispositif d'accrochage, ni montées sur passe-partout, sont à déposer au **Puits de Siège, Place du Colonel Darche à Longwy**, ou adressées par courrier postal à : **Office de tourisme du Pays de Longwy, rue de la Manutention, Porte de France BP 25-31 54400 LONGWY**. Une seule participation par personne sera acceptée (même adresse postale et même nom de famille).

La date limite de réception des photographies à l'OTPL est fixée au 19 décembre 2020.

Le jury

Le jury de ce concours, sera composé de membres de l'Office du Tourisme du Pays de Longwy, de photographes amateurs et professionnels. Ses décisions seront souveraines.

Jugements.

Les photos seront soumises au jury avant le **15 janvier 2021**.

Il sera demandé aux juges de s'assurer qu'au delà des sujets représentés sur les clichés, un ou plusieurs détails concernant des lieux du Pays de Longwy soient reconnaissables.

A la suite, une exposition des meilleures photos désignées aura lieu au Puits de Siège de la place Darche, **du 25 janvier au 7 février 2021**. Durant cette exposition, les visiteurs seront amenés à choisir leurs photos préférées. Ce choix déterminera la photo « **Prix du public 2020** ».

Droits.

En s'inscrivant à ce concours, le participant s'engage à ce que le contenu des œuvres présentées respecte l'ensemble des lois régissant les droits de la propriété artistique et ceux de la propriété privée et notamment du droit, au nom et à l'image des personnes ou des biens représentés. Le comité d'organisation du concours se dégageant de cette responsabilité.

Récompenses.

Les auteurs des meilleures photos seront récompensés par divers lots de valeur (Un seul par auteur), offerts par l'office de tourisme du pays de Longwy, au cours d'une cérémonie qui aura lieu **courant février 2021**.

Dans le cadre de la promotion du tourisme en Pays de Longwy, l'Office se réserve le droit de présenter, tout ou partie de ces photos, au cours de diverses expositions. Leurs auteurs ne pourront pas en retirer rémunération.

Cas de force majeure.

La responsabilité des organisateurs ne pourrait être mise en cause si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent concours devrait être modifié, écourté ou annulé.

Interprétation.

Toute question d'application et d'interprétation du règlement, sera tranchée par le bureau de l'Office de tourisme du Pays de Longwy.

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, dans son intégralité.

Le règlement du concours est déposé à l'étude de Maître Bauer, huissier de justice, 7 rue Carnot, à Longwy. Il est disponible au Puits de Siège, place du colonel Darche à Longwy et sur le site Internet de L'Office du Tourisme du Pays de Longwy : www.longwy-tourisme.com

Liste des communes adhérentes à l'Office de Tourisme du Pays de Longwy.

Baslieux, Chenières, Cons-La-Grandville, Cutry, Cosnes-et-Romain

Differdange, Filières, Gorcy, Herserange, Haucourt-Moulaine

Hussigny-Godbrange, Joppécourt, Laix, Lexy, Longlaville, Longwy, Mexy,

Mont-Saint-Martin, Morfontaine, Réhon, Saulnes, Thil, Tiercelet, Ugny,

Saint-Pancré, Ville-au-Montois, Villers-La-Montagne, Villerupt.

